



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur CONDOMINES

Délibération numéro :
2015/196
Dissimulation de réseaux
électriques et téléphoniques
rue du Rajol

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 2 octobre 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 18 septembre 2015
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant le projet d'aménagement de la rue du Rajol qui inclut la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques,

Considérant la compétence du SIEDA,

Considérant que s'agissant d'une opération esthétique la participation de la commune est nécessaire à hauteur de :

- 30 % du projet de dissimulation du réseau électrique,

Et

- 50 % pour le réseau téléphonique.

Considérant que la dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet d'aménagement de la rue du Rajol.

Après avis favorable de la Commission municipale Environnement du 3 septembre 2015, il est demandé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** le projet de mise en souterrain du réseau électrique et réseau téléphonique de la rue du Rajol,

2. D'ENGAGER les crédits nécessaires au paiement des participations dues au S.I.E.D.A,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le - 5 OCT. 2015



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....29
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur LEFEVERE

Délibération numéro :
2015/197

Prix et Qualité de l'Eau
Rapport 2014

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 2 octobre 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 18 septembre 2015
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS : Emmanuelle GAZEL , Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°95-101 du 02 Février 1995 dite « Loi Barnier »,

Vu le décret n°95-635 du 06 Mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ,

Considérant que la présente délibération a donc pour objet de présenter le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2014,

Considérant que la présentation d'un rapport sur l'eau et sur l'assainissement oblige à élaborer la note liminaire synthétique obligatoire permettant de connaître le service rendu, son prix et le prestataire. Cette note annexée à la présente délibération, découle du rapport établi par le délégataire,

Considérant qu'au 1er janvier 2015, le prix du mètre cube pour une facture normalisée s'élève à 4,08 € TTC. On constate une augmentation par rapport au 1er Janvier 2014 de 0,49% due à l'actualisation contractuelle des tarifs dans le cadre du contrat d'affermage.

Considérant qu'il est à rappeler que depuis l'avenant n°13 avec VEOLIA EAU, une tarification sociale sur les 60 premiers m³ réduit le prix de ces derniers de 0,33 HT/m³. Par ailleurs, la part de l'assainissement représente 64 % de la facture payée par l'abonné.

Le rendement du réseau, en amélioration, est de 69,4 % en comparaison avec celui de 2013 de 63,7 % soit un gain de 5,7 soit représentant une économie de 103 000 m³ d'eau ;